Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association

Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 32 (1960)

Heft: 12: Une grande enquête de l'Office cantonal du logement. Deuxième

cahier

Artikel: S.I. "Logements Modernes" S.A., Vevey: en Gilamont: architecte

André Nobs

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-125083

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

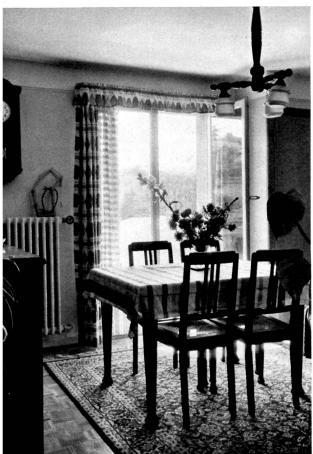
Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

S. I. « Logements Modernes » ^{S.} Vevey Immeuble En Gilamont

Architecte: André Nobs Vevey

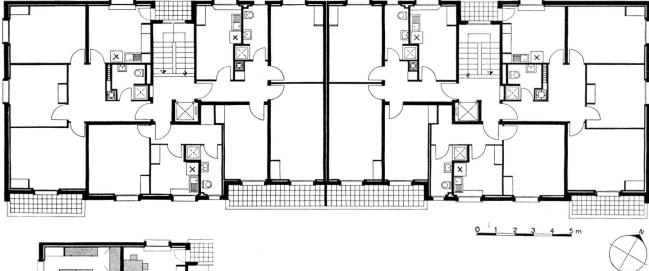


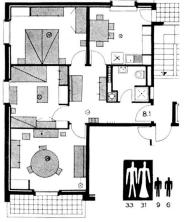




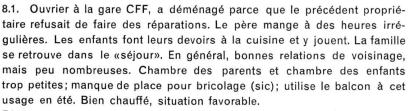


Photos «Habitation»

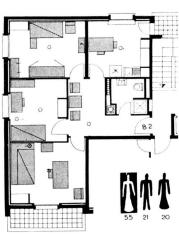




13

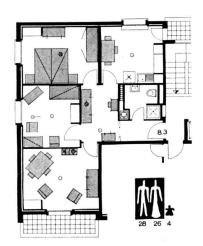


Disposition convenable de l'ameublement; la chambre des enfants est difficile à meubler.



8.2. Employée divorcée; fils plâtrier-peintre, fille employée de bureau. Ont dû quitter il y a trois ans l'ancien appartement à la suite de plaintes contre le fils. (A la question: «Les voisins se plaignent-ils parfois du bruit que vous faites?» — «Oui, c'est animé.»). Mère travaille à Lausanne; enfants déjeunent dehors. Bonnes relations avec voisins. Les enfants sortent beaucoup. Achats ordinaires à Lausanne. Sauf le «séjour», les chambres et la cuisine manquent de soleil. Sont gênés par le bruit de la rivière; certains travaux (peintures...) n'ont pas été terminés. Apprécient la grandeur des pièces, le chauffage, le prix intéressant.

Le logement n'est évidemment pas conçu pour trois personnes vivant chacune dans leur chambre. Aussi la vie de famille est-elle visiblement réduite à peu de chose.



8.3. Employé de bureau, a quitté appartement insalubre. Repas à la cuisine, soirées dans le «séjour». Sont gênés par le bruit des voisins du dessus, par la rivière. Excellentes relations. Chambre des parents un peu petite, cage d'escalier pas propre. Peintures des boiseries pas terminées. Soleil; pas trop cher.

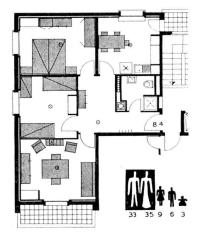
Disposition convenable de l'ameublement; la chambre d'enfant étant difficile à meubler, on voit un lit (de visite) coincé entre l'armoire et le mur.

En Gilamont

Propriétaire: S.I. «Logements Modernes» S.A., Vevey.

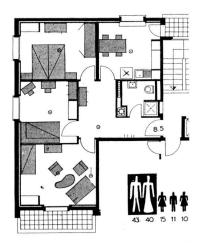
Architecte: André Nobs, Vevey.

Niveaux habitables: 8.



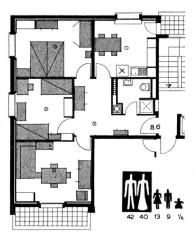
8.4. Employé de bureau. Mangent à la cuisine, vivent dans la pièce de séjour. Les voisins se plaignent souvent du bruit des enfants; parois trop minces. N'ont guère de relations avec leurs voisins. Leur venue dans l'immeuble n'a pas changé leurs habitudes, car «ils n'avaient aucune liaison particulière». Les chambres à coucher sont trop petites. Placards mal placés. Fenêtre pas étanches (condensation à la fenêtre du «séjour»). Mauvaises finitions. Bon chauffage, bonne distribution des pièces, loyer peu élevé.

Même remarque en ce qui concerne l'ameublement que pour le logement précédent.



8.5. Représentant de commerce, a quitté ancien logement trop petit (deux pièces). Repas à la cuisine, soirées dans le «séjour»; les enfants jouent un peu partout. Les voisins se plaignent parfois du bruit. Pour ainsi dire aucune relation avec eux. La chambre des parents est humide, le placard de la chambre des enfants mal placé, comme l'évier de la cuisine. L'entrée de l'immeuble est laide. Pas de bruit, bien chauffé, par cher.

La famille ayant besoin de trois chambres pour y dormir, il n'y a pas de vraie pièce de séjour.



8.6. Employé CFF, a quitté ancien logement à la suite de contestations avec propriétaire. Repas à la cuisine. Machine à laver personnelle. Souffrent du bruit des locataires du dessus. Enfants ne savent pas où jouer autour de la maison. Bonnes relations, sauf avec deux familles de l'immeuble. La ménagère est satisfaite de la dimension des pièces, enchantée de la cuisine, juge les placards humides. Aurait préféré des fenêtres doubles (si l'on ne ferme pas les volets, condensation qui tache le parquet). Bonne distribution des pièces, bien ensoleillé, hall appréciable.

La disposition du mobilier est bonne, sauf dans la chambre d'enfants où les mauvais emplacements de la porte, de l'armoire et même de la fenêtre apparaissent nettement. Le logement sera bientôt trop petit pour la famille.

14

	1	2	3	4	Total
Nombre de logements	 8	12	22	4	46
Nombre de pièces		24	66	16	114
Nombre d'unités		48	110	24	206
Surface de la parcelle	Coût à l'un	ité			4521 fr.

Le montant du loyer représente en moyenne 12 % du revenu familial déclaré; un refus de répondre sur ce point. Le statut socio-professionnel des locataires semble plus élevé que dans les autres immeubles visités. Les repas sont pris dans la cuisine; avec les invités, «ça dépend», comme nous répond une enquêtée. La pièce de séjour est dans deux cas occupée par un lit; c'est pourtant là que l'on vit d'ordinaire, que bien souvent les enfants jouent ou font leurs devoirs. Les grandes lessives se font dans la buanderie commune, sont séchées dans l'étendage ou sur le balcon. Chaque locataire dispose d'une petite cave et d'un petit débarras au galetas. Pas de vide-ordures.

Les plaintes concernant le bruit des voisins sont fréquentes sans être très vives. Constatations habituelles en ce qui concerne les relations de voisinage, avec d'un côté ceux qui les redoutent, de l'autre ceux qui s'y prêtent; garçons et filles ne paraissent pas se poser autant de questions. Le seul «établissement communautaire» cité est une école enfantine, qui d'ailleurs a été supprimée. «Nous ne la fréquentons pas, et pour cause!» Principaux achats journaliers dans le quartier, le reste en ville. Ecole enfantine à quinze minutes, école primaire de dix à vingt-cinq minutes, selon l'appréciation... ou le zèle! Plusieurs chefs de famille se rendent en train au travail. Tout le monde est satisfait du chauffage. La moitié des ménagères trouvent la chambre des parents trop petite. Deux estiment également trop exiguë la chambre des enfants. La pièce de séjour est jugée par tout le monde suffisamment grande. Plusieurs personnes trouvent mal placé le placard situé au milieu de la seconde chambre à coucher. La cuisine, assez spacieuse, manque de soleil aux yeux de beaucoup; une personne considère que l'évier serait mieux à sa place à côté de la fenêtre. Les deux tiers des ménagères considèrent qu'une salle de douche est insuffisante et qu'une baignoire serait indispensable. Le linge semble occuper la première place sur le balcon; les autres usages viennent ensuite. Plusieurs personnes constatent de la condensation autour des vitrages, deux signalent un interrupteur mal placé au milieu d'une paroi du hall. Enfin, les plaintes sont assez unanimes en ce qui concerne les mauvaises finitions (boiseries, peintures, plafonds, tapisseries). Avec le bruit de la rivière, le manque de baignoire, c'est le principal reproche. Quant aux avantages, relevons: le prix modéré, le chauffage, la distribution des pièces, l'ensoleillement, la situation.

Note sur l'architecture

Le logement considéré est d'une conception traditionnelle, sans réel attrait et très réduit dans ses dimensions (la surface par «unité» ou par pièce est sensiblement inférieure à la moyenne); les armoires, dans les chambres, sont toutes placées de façon gênante, plus particulièrement dans la chambre d'enfants qui ne peut être meublée de facon satisfaisante.

En ce qui concerne la douche, l'expérience conclut à cette solution.

L'immeuble, avec ses huit niveaux, est assez pauvre; un toit plat lui aurait donné plus de caractère; l'absence complète de tout dégagement au rez-de-chaussée fait que les enfants ne savent où jouer, cela d'autant plus que le terrain est très étroit et que le jardin ne leur est pas accessible.

Analyse détaillée des logements sur lesquels a porté l'enquête

Les pages qui suivent comportent l'essentiel des renseignements recueillis par les enquêteurs dans les logements visités.

On trouvera notamment:

19

a) pour chacun des douze immeubles ou groupe d'immeubles:

l'adresse exacte;

le nom du propriétaire et de l'architecte; des indications sur l'importance de la réalisation, la surface de la parcelle, la surface habitable brute;

le coût au mètre cube et par «unité»; quelques vues extérieures.

b) pour chacun des deux types de logements:

le plan de l'étage complet; le plan de six logements différents avec indication de l'ameublement trouvé sur place; la composition de la famille; le prix du loyer;

le résumé des réponses données à l'enquête par ce locataire.

De brefs commentaires accompagnent ces indications. Nous renvoyons en outre le lecteur aux conclusions qui sont données à la fin de ce cahier¹. Composition des familles, explication des signes

Couple (moins de 65 ans).

Veuve ou divorcée (moins de 65 ans).

Couple âgé (plus de 65 ans).

Veuve ou divorcée (plus de 65 ans).

Célibataire âgé (homme ou femme de plus de 65 ans).

Célibataire (homme ou femme de 20 à 65 ans).

Adolescent (garçon ou fille de 15 à 20 ans). Enfant (garçon ou fille en âge de scolarité: 5 à 15 ans).

Enfant en bas âge.

¹ Les lecteurs de l'«Habitation» trouveront ces conclusions à la fin du 2° cahier (décembre 1960).